



CHARTRE BENEVOLE DE L'OBSERVATEUR EN MER – WUJUA

LA CHARTRE DU BENEVOLAT A CETA'MAORE, C'EST

Un cadre de collaboration pour les relations de l'association envers ses bénévoles et réciproquement. Elle est un complément aux statuts et au règlement intérieur de l'association.

ENVERS LE BENEVOLE, CETA'MAORE S'ENGAGE A

INFORMER

- ❖ Donner une information claire sur le fonctionnement et les objectifs en particulier, ainsi que sur les opportunités de bénévolat (missions en mer, à terre etc).
- ❖ Mettre à sa disposition les documents clés de l'association (statuts, règlements, rapports annuels).

ACCUEILLIR, INTEGRER & ENCADRER

- ❖ Accueillir les bénévoles et leur confier, en fonction de ses besoins propres et des compétences proposées, des activités au regard de leur motivation, leurs compétences et de leurs disponibilités.
- ❖ Garantir un cadre à l'engagement bénévole : statut, fonction, moyens à disposition, charge de travail (horaire et fréquence), soutiens disponibles.
- ❖ Garantir la couverture d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées.

METTRE EN AVANT

- ❖ Valoriser et reconnaître l'expérience bénévole, notamment à travers l'établissement d'attestations (formation/activité bénévole), au terme de l'activité ou en cours de collaboration.
- ❖ Considérer chaque bénévole comme indispensable.
- ❖ Créditer les photos et vidéos réalisées par les bénévoles sous le format suivant © Ceta'Maore / Nom du bénévole.

ENVERS CETA'MAORE, LE BENEVOLE S'ENGAGE A

ADHERER AUX VALEURS DE L'ASSOCIATION

- ❖ Respecter et adhérer à la vision, les missions et les valeurs de l'association, notamment lors des sorties en mer (ne pas réaliser de mise à l'eau intentionnelle avec les mammifères marins).

RESPECTER DES CONDITIONS DE L'ENGAGEMENT

- ❖ Respecter le matériel mis à disposition par l'association. En cas de dommage, la responsabilité du bénévole sera engagée.
- ❖ Arriver à l'heure et rester présent toute la durée de la mission.
- ❖ Respecter l'organisation, les règles de fonctionnement et de sécurité de l'association.
- ❖ Respecter la confidentialité concernant le fonctionnement interne, les informations et données sensibles, tout particulièrement concernant les espèces vulnérables.
- ❖ Détenir une assurance responsabilité civile individuelle, qui sera engagée en cas de dommage aux matériels prêtés par l'association (appareil photo, GPS ou autre).
- ❖ Toute baignade est non surveillée et n'engage pas l'association. Le bénévole est responsable de ses baignades à ses risques et périls.
- ❖ Accepter que Ceta'Maore puisse faire usage de l'image du bénévole, pour les besoins exclusifs de sa communication interne et externe, à partir de photos prises durant les activités de l'association.
- ❖ Faire preuve d'exemplarité : le bénévole représente Ceta'Maore sur toute la durée de la mission.

ADOPTER LORS DES SORTIES EN MER CES COMPORTEMENTS

- ❖ Respecter le matériel mis à disposition par l'association. En cas de dommage, la responsabilité du bénévole sera engagée, notamment lors du prêt de l'appareil photos, du GPS... de l'association.
- ❖ A bord du navire, respecter les règles données par le capitaine du bateau.
- ❖ Ne pas réaliser de mise à l'eau intentionnelle avec les mammifères marins lors de votre participation aux sorties en mer et avoir un rôle de sensibilisation à avoir auprès du public
- ❖ Adopter un comportement et une tenue convenable de représentation de l'association lors des missions confiées.

Le bénévole peut interrompre à tout moment la collaboration, mais **s'engage, dans toute la mesure du possible, à respecter** un délai de prévenance raisonnable.

Nom et prénom du Bénévole :

CHAMPAGNE Marion

Fait à :, le

Présidente de CETA'MAORE

Signatures: